



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 9 juillet 2019

### Parc Jean-Jacques ROUSSEAU Réouverture et entrée gratuite à partir de début août

Le Parc Jean-Jacques ROUSSEAU, à Ermenonville, appartient au Département depuis 1985. En 2013, sa gestion avait été confiée à l'association CCR **Jean-Jacques ROUSSEAU**, par voie de convention. Celle-ci assurait notamment l'entretien du parc, l'animation et l'ouverture au public, en échange d'une subvention annuelle. Au total, ces dix dernières années, plus de 6,3 M€ ont été dépensés par la collectivité pour le fonctionnement de ce site. Ce coût, de 650 000 € par an ces dernières années, était devenu difficile à supporter compte tenu de la fréquentation du lieu.

Suite à la dissolution en mai dernier, sur décision de son assemblée générale, de l'association CCR **Jean-Jacques ROUSSEAU**, le Conseil départemental met tout en œuvre depuis plusieurs semaines pour **préparer la réouverture au public du parc**, fermé depuis le début de l'année 2019, à l'initiative de l'association.

Ainsi, après la **fin de la convention de mise à disposition** du parc à l'association qui intervient le 15 juillet prochain, et la **vérification de la sécurité des lieux**, le Conseil départemental de l'Oise **ouvrira le parc**, à compter de **début août**. Le Département reprend également à sa **charge l'entretien** en intégrant les quatre jardiniers de l'association aux effectifs départementaux.

À compter de cette date, **l'entrée sera gratuite**, du mercredi au dimanche de 11 heures à 18 heures. Cette organisation, **dans l'intérêt des Oisiens et des visiteurs extérieurs**, **perdurera jusqu'à l'automne**, avant une fermeture saisonnière.

Dans le même temps, le Département **mène une réflexion autour de l'avenir du Parc Jean-Jacques ROUSSEAU**.

Contact Presse : **Jérémy VISCONTI**

Direction de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 09 14 50 44

Suivez-nous sur :





Le Département a notamment été contacté par le **nouveau propriétaire du château d'Ermenonville**, situé en face du parc, qui a fait part de son souhait de développer **un parcours divertissant** autour des éléments historiques du parc (grotte des Naiades, banc de la Reine, temple de la philosophie moderne, île des peupliers).

Le Conseil départemental a proposé à M. HASWANI de **poursuivre sa réflexion et l'étude de la faisabilité de son projet**. Il doit notamment **s'assurer qu'il obtiendra les autorisations administratives** indispensables pour l'installation des équipements **démontables** nécessaires à son projet.

En outre, des **conditions ont été posées** par la collectivité : **un loyer ou une indemnité d'occupation** sera demandé et **l'entretien du parc** dans les **règles de l'art** sera exigé de l'exploitant.

Si, pour diverses raisons, ce projet ne voyait pas le jour à Ermenonville, le **Conseil départemental de l'Oise générerait directement l'entretien** et la **valorisation**, comme il se doit, du patrimoine naturel et des fabriques. L'**ouverture au public** serait poursuivie, avec des **horaires suffisamment étendus** pour permettre aux **familles**, mais aussi aux **groupes**, de découvrir ce lieu. Dans ce cas, le **Département chercherait à obtenir des labels** permettant de valoriser le caractère du site (Jardin Remarquable, Natura 2000, etc.).

Ainsi, le Conseil départemental confirme que **la vente du parc**, qui fait partie du patrimoine départemental **n'a jamais été envisagée** et souhaite que **ce site continue de faire la part belle à son histoire**.

Toutes les **économies tirées de ce changement de mode de gestion** du Parc Jean-Jacques ROUSSEAU seront **réaffectées à des actions culturelles** à destination du plus grand nombre et de tous les territoires de l'Oise, dont les schémas départementaux des **enseignements artistiques** et de la **lecture publique**.

Contact Presse : Jérémie VISCONTI

Direction de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 09 14 50 44

Suivez-nous sur :

